



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2010-2011

1. CHOIX DE VILLE

La Prairie : Candiac : Saint-Constant :

2. CHOIX DE COURS (français)

A Groupe d'enfants âgés de 2 à 3 ans (2 ans au 30 juin)

Nombre de jours Heure

B Groupe d'enfants âgés de 3 à 4 ans (3 ans au 30 septembre)

Nombre de jours Heure

C Groupe d'enfants âgés de 4 à 5 ans (4 ans au 30 septembre)

Nombre de jours Heure

3. CHOIX DE COURS (immersion anglaise ou anglais total)

A Groupe d'enfants âgés de 3 à 4 ans (3 ans au 30 septembre)

Nombre de jours Heure Journée complète

B Groupe d'enfants âgés de 4 à 5 ans (4 ans au 30 septembre)

Nombre de jours Heure Journée complète

4. IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Nom Prénom

Date de naissance
jour mois année

Nombre d'enfants dans la famille :

Prénom Âge Sexe : M F

Prénom Âge Sexe : M F

Langue parlée à la maison :



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2010-2011 (suite)

5. IDENTIFICATION DES PARENTS

A Identification du père

Nom				Prénom			
Numéro	Rue, avenue, boulevard					App.	
Ville				Province	Code postal		
Téléphone (résidence)		Téléphone (bureau)		Occupation/compagnie			
Cellulaire							

B Identification de la mère

Nom				Prénom			
Numéro	Rue, avenue, boulevard					App.	
Ville				Province	Code postal		
Téléphone (résidence)		Téléphone (bureau)		Occupation/compagnie			
Cellulaire							

C TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Téléphone (URGENCE)	Nom de la personne à ce numéro		
---------------------	--------------------------------	--	--

D Transport

S.V.P. indiquer l'information nécessaire pour effectuer le transport de votre enfant.

Nom de la gardienne		Prénom de la gardienne			
Numéro	Rue, avenue, boulevard			App.	
Ville				Téléphone	



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2010-2011 (suite)

6. FRAIS DE PRÉ-MATERNELLE : COURS ET TRANSPORT

Les frais de pré-maternelle sont calculés sur une base annuelle divisés en 10 versements mensuels égaux soit de septembre à juin (équivalent à 38 semaines).

7. FRAIS D'INSCRIPTION

80 \$ (non remboursable) Date : _____ Advenant une augmentation trop élevée du coût de l'essence durant l'année "Les Petits Touche à Tout" se réserve le droit de réviser ses prix de transport.

Frais de cours : 2 ans _____ /mois 2,5 hr _____ F/S

Frais de cours : 3 ans _____ /mois 2,5 hrs _____ F/S

Frais de cours : 4 ans _____ /mois 3,0 hrs _____ F/S

Frais de journée complète _____ /mois

Frais de service de garde _____ /mois

Frais de transport : _____ /mois

Chèque post-daté 1er septembre 2010 _____

Advenant une augmentation du coût d'essence durant l'année, Les Petits Touche à Tout se réserve le droit de réviser ses prix de transport.

8. RELEVÉ 24 POUR FIN D'IMPÔT

Selon le Ministère du Revenu afin de vous fournir le Relevé 24 pour fins d'impôt en février 2011, nous avons besoin du nom et du numéro d'assurance sociale de la personne qui débourse les frais mensuels.

Nom	Prénom	No. Assurance sociale

9. MODALITÉS DE PAIEMENTS

Frais annuels de cours et de transport payables par chèques POSTDATÉS, exigibles LE PREMIER JOUR DE CHAQUE MOIS de septembre à juin fait à l'ordre de : **LES PETITS TOUCHE À TOUT**, soit une série de dix chèques au montant de : _____ \$ chacun.

S.V.P. indiquer le nom de votre enfant et son numéro de dossier sur chaque chèque.

10. DURÉE DES COURS

L'inscription chez LES PETITS TOUCHE À TOUT, pour l'année scolaire 2010-2011 débutera le _____ et se terminera le _____.

11. SORTIES

J'autorise mon enfant _____ à participer aux activités dans la cour arrière des PETITS TOUCHE À TOUT.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2010-2011 (suite)

12. DÉPART

L'entente de ce contrat est que l'enfant est inscrit aux PETITS TOUCHE À TOUT à compter de **septembre 2010** jusqu'en **juin 2011**. Advenant un départ, les conditions suivantes doivent être respectées :

AVIS D'UN MOIS POUR LE RETRAIT DE L'ENFANT. Cet avis représente le mois complet suivant le mois avisé. Lorsque l'enfant est retiré du programme avant la fin du contrat, une fois le mois d'avis donné et payé, les chèques postdatés seront retournés aux parents.

Raison de se retirer dudit contrat : déménagement, maladie grave de l'enfant ou autre.
Le paiement mensuel du mois dans lequel l'enfant se retire n'est pas remboursable s'il se retire à la mi-mois.

13. SIGNATURE

SIGNÉ EN DUPLICATA, À _____ LE _____ 2010.

Signature du responsable
LES PETITS TOUCHE À TOUT

Signature du père ou de la mère

14. RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignements, veuillez communiquer avec la direction au 450 **638-6945**.

ENVOYER LE FORMULAIRE PAR LA POSTE OU PAR TÉLÉCOPIEUR

ADRESSE :

LES PETITS TOUCHE À TOUT
49, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 1B9

NO DE TÉLÉCOPIEUR :

450 638-4483